



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tunnel routier entre l'Ariege et l'Espagne

Question écrite n° 49253

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la décision prise par la Communauté de travail des Pyrénées à propos des liaisons transfrontalières. Reunie à Saint-Girons (Ariège) le 5 février 1997, cette communauté de travail, qui rassemble toutes les régions pyrénéennes de France et d'Espagne ainsi que l'Andorre, a décidé de retenir comme liaison transfrontalière prioritaire la traversée des Pyrénées par le tunnel de Salau. Cet itinéraire, qui relie la vallée ariégeoise du Salat à celle de la Noguera Pallaresa en Catalogne, présente en effet de très nombreux avantages, notamment de relier directement Toulouse à Lerida à très faible altitude. Si les accès, relativement coûteux, peuvent être pris en charge par les collectivités locales : département de l'Ariège et région Midi-Pyrénées en France, Diputación de Lerida et Generalitat de Catalogne en Espagne, l'ouvrage lui-même, dépasse leurs moyens, en raison de son coût. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître l'état des discussions engagées avec le gouvernement espagnol en vue d'aboutir au financement conjoint de cet ouvrage ; le financement qui peut être attendu de la Communauté européenne et à quelle échéance il peut être prévu ; enfin s'il peut être envisagé de confier la réalisation de ce tunnel aux autoroutes du sud de la France, comme cela a été fait pour le tunnel du Puymorens.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49253

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1149